



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare -405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice le 26 mai 2026,

Monsieur la Maire de la ville de Nice,
Monsieur le Président de la Métropole NCA
Monsieur le Président du CCAS de la ville de Nice,

Objet : Adaptation des modalités de travail

Monsieur le Maire-Président,

La circulaire du 5 mai 2026 relative à l'adaptation des modalités de travail et de déplacements professionnels des agents dans le contexte de hausse du coût des carburants prévoit explicitement la possibilité d'un réexamen des organisations de travail afin d'augmenter le recours au télétravail pour les agents dont les fonctions le permettent.

Cette circulaire précise notamment que les employeurs doivent « identifier les possibilités d'augmentation individualisée du recours au télétravail » et privilégier cette adaptation pour les agents contraints d'utiliser leur véhicule personnel, notamment en raison d'une desserte insuffisante par les transports collectifs.

Elle rappelle également que cette augmentation temporaire peut être portée jusqu'à trois jours de télétravail hebdomadaires pour un agent à temps plein, dans le cadre du droit commun applicable.

Dans ce contexte, le syndicat CGT NMCA demande l'ouverture immédiate d'un travail avec les représentants du personnel afin de permettre, pour les agents de la Ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS, une augmentation temporaire et assouplie du télétravail lorsque les missions exercées le permettent.

Cette mesure répondrait à la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des agents fortement impactés par la hausse du coût des carburants, de réduire les déplacements domicile-travail imposés, de limiter les difficultés de mobilité et de maintenir la continuité du service public.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Le Responsable au Secteur Communication


Andrew RENAULT